

### partie 3

# Les conditions et difficultés de logement

— Tandis que l'inconfort sanitaire tend à disparaître, les mauvaises conditions de logement subsistent : en 2013, 19 % des ménages déclarent souffrir du froid pendant l'hiver, 10 % sont confrontés au surpeuplement et 9 % des individus ont été privés durablement de logement personnel par le passé. En réponse, le nombre de places d'hébergement d'urgence et de réinsertion (154 000 en 2019) augmente rapidement.

#### **Avertissement**

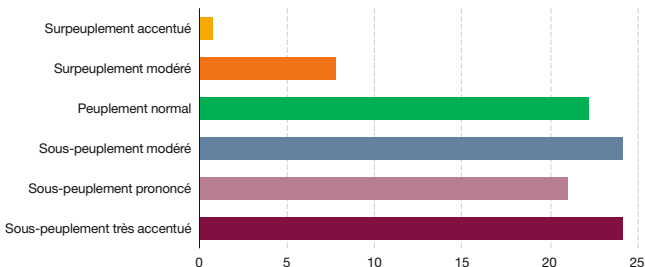
*Pour cette partie, la source de référence est l'enquête nationale sur le logement (ENL) dont le dernier millésime disponible porte sur l'année 2013 au moment de la parution de cette publication.*



# Sur- et sous-peuplement des logements

## PEUPEMENT DES LOGEMENTS

En %

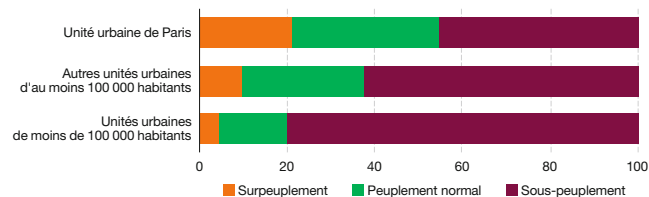


Champ : France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

## PEUPEMENT DES LOGEMENTS SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE

En %



Champ : France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

L'Insee définit une situation de peuplement « normal » en fonction de la composition du ménage et du nombre de pièces habitables du logement (*définition en annexe*).

En 2013, en France, selon l'enquête nationale sur le logement, 22,7 % des ménages non étudiants<sup>1</sup> vivent dans un logement en situation de peuplement normal, 67,6 % occupent des logements disposant d'au moins une pièce de plus par rapport à la situation de référence, tandis que 9,7 % vivent en situation de sur-peuplement. Pour ces derniers, le sur-peuplement est modéré pour les neuf dixièmes d'entre eux (il manque une pièce) et accentué pour les autres (il manque au moins deux pièces).

Le sur-peuplement concerne particulièrement les ménages habitant les grandes unités urbaines où le coût du logement est élevé. Dans l'unité urbaine de Paris, 17,9 % des ménages sont ainsi confrontés à un sur-peuplement modéré et 2,9 % à un sur-peuplement accentué. En lien, le sur-peuplement touche davantage l'habitat collectif que l'habitat individuel, les locataires que les propriétaires.

À l'inverse, le sous-peuplement est fréquent dans les petites unités urbaines où 80 % des ménages sont dans cette situation. La sous-occupation du logement est la norme chez les propriétaires (86 % des cas), tandis qu'elle ne concerne que 44 % des locataires. La sous-occupation très accentuée (au moins trois pièces de plus par rapport à la situation de référence) est aussi liée à la propriété : parmi les 23,3 % de ménages dans cette situation, plus de 9 sur 10 sont propriétaires.

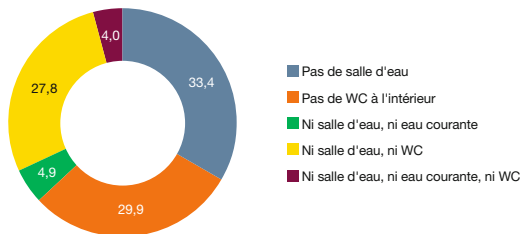
---

<sup>1</sup> La situation transitoire des étudiants n'est pas appréhendée de manière fine dans l'enquête nationale sur le logement.

## Inconfort sanitaire

### CAUSES DE L'INCONFORT SANITAIRE

En %

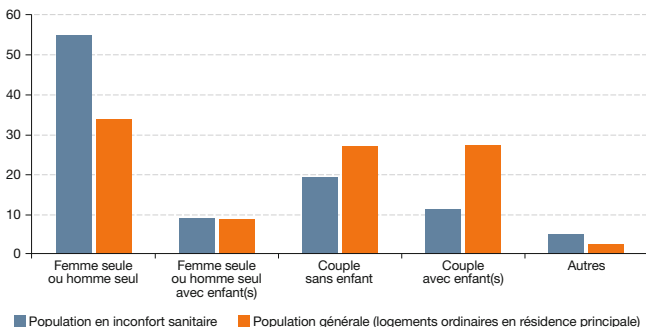


Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

### COMPOSITION DES MÉNAGES EN INCONFORT SANITAIRE

En %



Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

L'inconfort sanitaire a quasiment disparu dans les logements ordinaires occupés à titre de résidence principale en France. En 2013, seuls 1 % d'entre eux sont privés d'un des trois éléments de confort sanitaire de base que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, des WC à l'intérieur. On en comptait 15 % en 1984. Dans le détail, 0,7 % des logements sont dépourvus de salle d'eau, 0,6 % de WC à l'intérieur (dont 0,1 % n'en disposant pas du tout) et 0,1 % n'ont pas accès à l'eau courante.

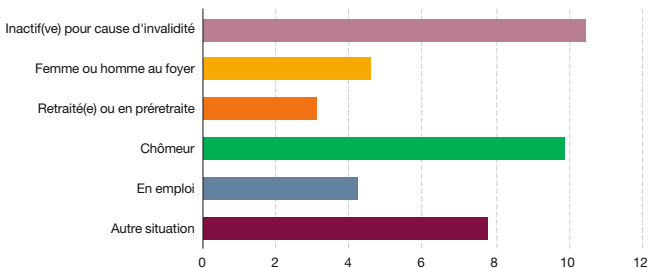
Ces éléments d'inconfort ne se cumulent pas nécessairement, à l'exception du manque d'accès à l'eau courante, toujours associé à la privation d'une salle d'eau ou de WC intérieurs. Les logements cumulant la privation des trois éléments de base représentent moins de 5 % des logements en situation d'inconfort sanitaire.

Les logements-types des ménages en situation d'inconfort sanitaire sont anciens (61,9 % d'entre eux ont été achevés avant 1949, contre 25,9 % pour l'ensemble des logements). Ils sont localisés en zone rurale (31,4 % d'entre eux sont situés dans des communes rurales, contre 21,1 % sur l'ensemble du parc) ou dans l'unité urbaine de Paris (17,6 %, contre 16,0 %). Ils sont occupés majoritairement par des personnes seules (55,4 % des cas, contre 34,1 % sur tous les logements) et généralement âgées (la personne de référence a plus de 80 ans dans 13,1 % des cas, contre 8,7 % sur l'ensemble des logements).

## Précarité énergétique

### PART DES MÉNAGES SOUFFRANT DU FROID POUR DES RAISONS FINANCIÈRES SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE

En %

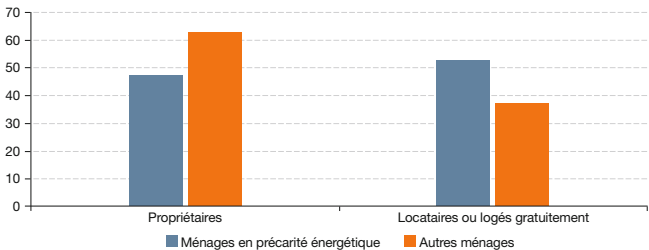


Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

### STATUT D'OCCUPATION DES MÉNAGES SELON LEUR SITUATION ÉNERGÉTIQUE

En %



Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

En France, 18,7 % des ménages occupant leur logement depuis plus d'un an en 2013 déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2012. Parmi ces ménages, 44,3 % expliquent cette difficulté de chauffage par la mauvaise isolation du logement et 22,4 % par le coût de l'énergie. En particulier, 0,8 % indiquent avoir subi une coupure de leur fournisseur d'énergie à la suite d'un impayé.

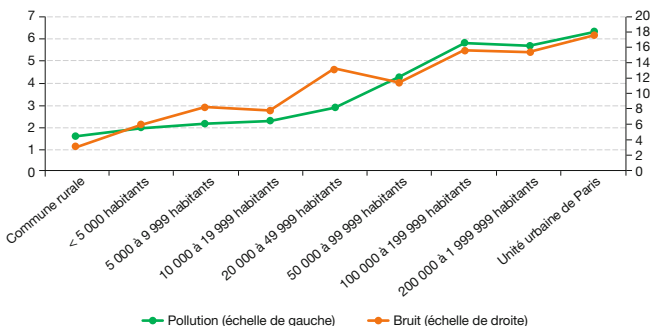
Cette difficulté à se chauffer pour des raisons financières, autrement dit la précarité énergétique, est liée à la géographie et à la situation des ménages. En 2013, les régions les plus exposées à ce problème sont l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Par ailleurs, les ménages dont la personne de référence est au chômage ou inactive pour cause d'invalidité déclarent 2,5 fois plus de situations de froid subi pour des raisons financières que ceux dont la personne de référence occupe un emploi. *A contrario*, les retraités sont globalement moins touchés par les situations de précarité énergétique. Seuls 3,1 % d'entre eux déclarent subir ces difficultés.

Les ménages locataires ou logés gratuitement sont davantage concernés par les situations de précarité énergétique. Ils représentent 52,6 % des ménages dans une telle situation, contre 37,3 % des autres ménages.

## Pollution et bruit

### LOGEMENTS DÉCLARÉS DÉFECTUEUX EN RAISON DE LA POLLUTION OU DU BRUIT, PAR TAILLE D'UNITÉ URBAINE

En %

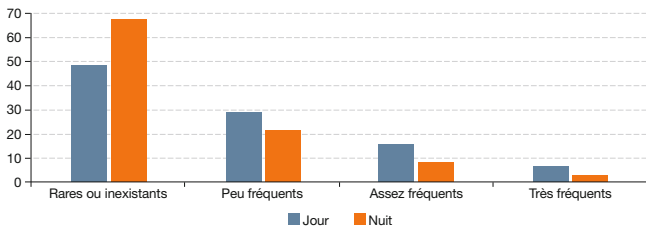


Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

### PERCEPTION DES BRUITS DANS LE LOGEMENT (FENÊTRES FERMÉES)

En %



Champ : France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013



En France en 2013, 4 % des logements sont jugés défectueux par leurs occupants en raison de la pollution et 11 % en raison du bruit.

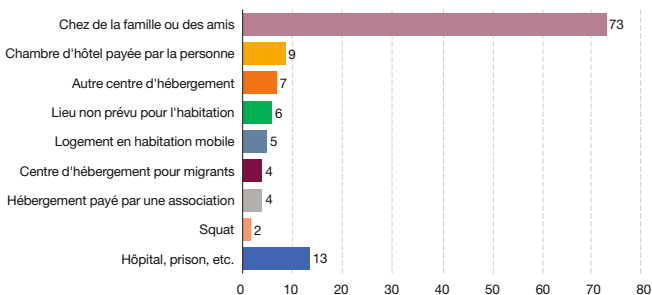
La proportion de logements déclarés défectueux en raison de la pollution augmente graduellement avec la taille de l'unité urbaine. Cette proportion passe de 1,6 % dans les communes rurales à 6,3 % au sein de Paris et de sa banlieue. Parallèlement, l'opinion des ménages sur la qualité de l'air à proximité du logement (pollution, poussières, odeurs...) décroît avec la taille de l'unité urbaine concernée. Elle est considérée comme bonne dans 90 % des logements situés dans les communes rurales, contre seulement 50 % dans l'unité urbaine de Paris. Sur l'ensemble du parc, la qualité de l'air est jugée bonne pour 73 % des logements, moyenne pour 21 % et mauvaise pour 5 %.

La part de logements défectueux en raison du bruit croît aussi avec la taille de l'unité urbaine occupée, mais de manière moins proportionnelle que pour la pollution. Elle passe de 3 % dans les communes rurales à 18 % dans l'unité urbaine de Paris. Les bruits perçus par les ménages dans leur logement, fenêtres fermées, sont assez ou très fréquents de jour pour 22 % d'entre eux, contre 11 % de nuit. De jour, ces bruits proviennent à 54 % de la circulation (voitures, trains, avions...) et à 38 % du voisinage (bricolage, musique, enfants, animaux, etc.). De nuit, ces proportions s'inversent, le voisinage et la circulation générant respectivement 47 % et 40 % des bruits perçus.

## Avoir été sans logement personnel par le passé

### RÉPARTITION DES MODES D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES LORS DE LEUR PRIVATION CONTRAÎNTE ET DURABLE DE LOGEMENT PERSONNEL

En %

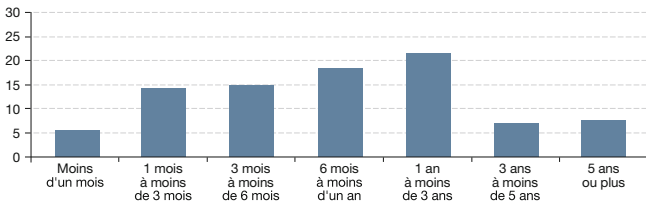


Champ : personnes de plus de 15 ans habitant un logement ordinaire, France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

### RÉPARTITION DES PERSONNES AYANT ÉTÉ PRIVÉES DE LOGEMENT PERSONNEL SELON LA DURÉE CUMULÉE DE PRIVATION

En %



Champ : personnes de plus de 15 ans habitant un logement ordinaire, France entière.

Source : Insee, enquête nationale sur le logement 2013

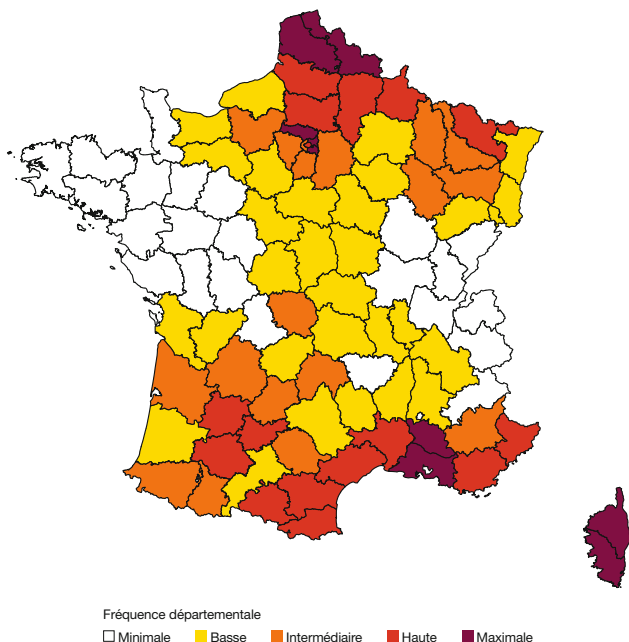
En France, en 2013, 9,1 % des individus de plus de 15 ans habitant un logement ordinaire en tant que résidence principale n'ont pas eu de logement personnel de manière contrainte et durable au moins une fois dans leur vie. Ils ont alors été, dans 73 % des cas, hébergés par de la famille ou des amis, dans 12 % des cas, en chambre d'hôtel (frais à leur charge ou à celui d'un tiers) et dans 11 % des cas, en centre d'hébergement (de toute nature).

Pour 11 % de ces individus, cette situation s'est répétée deux fois, pour 3 % trois fois, et pour 1 % quatre fois ou plus. Les durées cumulées de ces périodes varient de moins d'un mois pour 6 % d'entre eux à plus de 5 ans pour 9 % d'entre eux. Elles dépassent un an dans 41 % des cas.

Les 15-25 ans sont sous-représentés parmi les individus ayant subi ces situations (10 %, contre 15 % parmi la population générale des individus de 15 ans et plus), tout comme les plus de 60 ans (22 %, contre 31 %). Ainsi, les 25 à 60 ans constituent plus des deux tiers des individus ayant été confrontés à une absence subie de logement personnel. Les personnes qui ne sont pas françaises de naissance sont également surreprésentées (16,5 % des individus ayant connu ces difficultés, contre 10,5 % parmi la population âgée de 15 ans et plus). Enfin, 43,5 % des individus ayant été sans logement personnel par le passé vivent avec un autre individu ayant subi cette situation.

# Cohabitation intergénérationnelle présumée subie

INTENSITÉ DE LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE PRÉSUMÉE SUBIE  
PAR DÉPARTEMENT



Source : SDES, Filocom 2017

En 2017 et en France métropolitaine<sup>1</sup>, les membres de près de 858 000 foyers fiscaux sont en situation de cohabitation intergénérationnelle présumée subie. Cette situation se caractérise par le rattachement fiscal d'un foyer à un autre, par une situation de pauvreté du foyer rattaché ou du reste du ménage sans ce rattachement, et par un écart d'âge d'au moins 18 ans entre les personnes de référence<sup>2</sup> des deux foyers.

Depuis le milieu des années 2000, la fréquence de ces cohabitations augmente régulièrement, représentant 23,8 % des foyers métropolitains en 2005 et 26,5 % en 2017.

Les foyers dans cette situation représentent plus de 1 086 000 personnes dont 176 000 mineurs. Ils sont à 85 % composés d'un seul adulte, généralement célibataire (dans 86 % des cas) et relativement jeune (la moitié des personnes de référence ont moins de 33 ans).

La fréquence de ces situations varie selon les départements, avec les proportions les plus élevées au Nord-Est et au Sud du pays.

Les deux tiers de ces cohabitations durent moins de quatre ans. En particulier, les personnes jeunes, qui sont majoritaires, sortent rapidement de cette situation : 60 % des personnes de 25 ans le font en moins de 2 ans, contre 33 % pour celles de 50 ans.

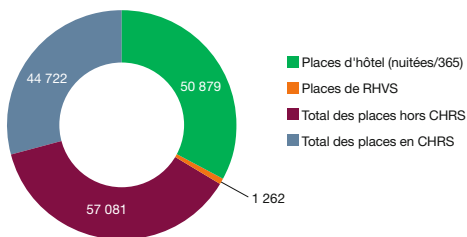
---

<sup>1</sup> La moindre qualité des sources fiscales dans les DROM a conduit à les écarter de la présente analyse.

<sup>2</sup> Les personnes de référence ont également au moins 25 ans.

# L'hébergement d'urgence et de réinsertion

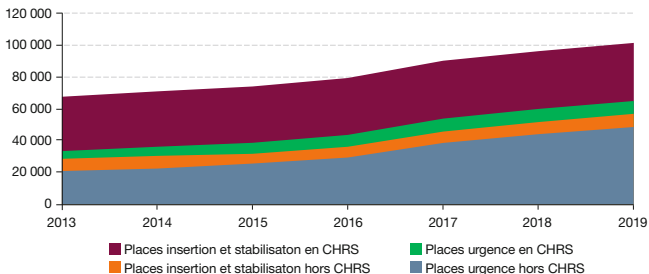
## ACCUEIL D'URGENCE ET DE RÉINSERTION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN 2019



Note : RHVS = résidences hôtelières à vocation sociale, CHRS = centres d'hébergement et de réinsertion sociale.  
Champ : France entière.

Source : enquête « Accueil, hébergement, insertion » (AHI) 2019

## PLACES D'URGENCE EN ET HORS CHRS



Note : hors places en hôtel et en résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS).

Champ : France entière.

Source : enquête « Accueil, hébergement, insertion » (AHI) 2019

En 2019, les dispositifs d'État comptent un peu plus de 154 000 places pour l'hébergement d'urgence et de réinsertion, à destination des personnes sans domicile ou en difficulté sociale. Parmi ces places, 18,6 millions de nuitées en hôtel sont mobilisées, ce qui représente 51 000 places annuelles. Ces dispositifs sont en expansion et le nombre total de places d'accueil a progressé de 64 % en six ans tandis que celui des nuitées a doublé.

Hors nuitées en hôtel, ces capacités se répartissent à 43,4 % dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) – qui accompagnent dans 80 % des cas la fourniture d'un logement d'une aide à la réinsertion – à 1,2 % en résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) – qui accueillent des personnes à faible revenu sans difficulté d'insertion – et à 55,4 % dans les centres d'hébergement d'urgence et autres structures, essentiellement tournés vers l'urgence.

Pour l'ensemble de ces établissements, les capacités affectées à l'hébergement d'urgence ont plus que doublé depuis 2013 (+ 120 %) et représentent 57 000 places en 2019. Parallèlement, les 45 000 places dédiées à l'insertion et la stabilisation, majoritaires en CHRS et également présentes hors CHRS, ont peu augmenté (+ 7 % en 6 ans).

Avec plus de 71 000 places d'hébergement (y compris en hôtel), l'Île-de-France concentre quasiment la moitié des capacités d'accueil en France. Elles représentent un peu moins de six places pour 1 000 franciliens.

